

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Jacinthe Pronovost](#)

<https://www.cadre21.org/membres/6283a2f9a1049a75d6134c8e>

Date d'obtention : 2022-06-03 16:05:04

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Étape 1: Rassurer et attitude bienveillante auprès de la victime, témoins ou élèves ayant signalés la situation.

Étape 2: Compléter la grille d'évaluation résumant l'amorce, la nature, les intentions et l'étendue.

Attitude neutre en évitant de porter un jugement sur la situation.

Étape 3: Valider le nombre de personnes pouvant être impliquées dans la situation. Valider auprès de chacune des personnes.

Importance de rencontrer individuellement les élèves impliqués afin de protéger la confidentialité et la vie privée. Rappel importance de ne pas parler de la situation.

ÉVALUER SI LA SITUATION POURRAIT ÊTRE MALVEILLANTE ET DE NATURE CRIMINELLE. Dans ce contexte, contacter le service de police et éviter de compléter la grille avec le ou les investigateur de la situation. Confisquer appareil électronique si nécessaire afin d'éviter d'arrêter la diffusion des images.

Éviter en tout temps de regarder le contenu.

Étape 4: Rencontre avec l'élève investigateur.

En cas d'un acte malveillant, l'intervenant doit tout de même rencontrer l'élève auteur sans compléter le questionnaire. Confisquer les appareils pouvant contenir les photos / vidéos et informer l'élève de la démarche. Communiquer avec le service de police dans les plus bref délai pour poursuivre l'intervention.

Dans la situation ou il y a activité de nature criminelle (acte impulsif), un contact avec le service de police est fortement recommandé dans le but d'offrir à l'élève une rencontre de sensibilisation .

Au cours de chacune des étapes, importance de conserver la confidentialités des informations obtenues. Pour se faire, limiter les discussions, agir rapidement, ne pas discuter de la situation avec des personnes non impliqués dans la situation, sensibiliser les élèves et les parents à ne pas parler de la situation avec d'autres personnes.

Informers les parents des élèves impliqués dans la situation (victime, témoin et auteur) afin de les informer de la situation, du protocole d'intervention et des étapes à venir.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

La trousse sexto doit être utilisée dans un contexte d'intervention précis. Par exemple directement auprès d'un élève. Ne peut pas être utilisée avec un parent ou dans un contexte où le service de police nous demande de rencontrer un élève. Nous ne sommes pas mandataire du service de police. Peut tout de même saisir appareil électronique et contacter service de police.

Si l'analyse de la situation n'est pas en lien avec une infraction criminelle, il est important de gérer la situation en conformité avec la politique de l'école. Importance de toujours préserver l'intégrité physique et psychologique des élèves impliqués.

Ne pas consulter le contenu pouvant être de nature criminelle. Au besoin, saisir appareil électronique et le déposer dans le sac de la trousse prévue à cet effet.

L'intention de la trousse est de protéger les élèves avec l'utilisation des technologies et de les sensibiliser aux bonnes pratiques.

La collaboration des élèves est nécessaire dans le but d'obtenir les informations. Importance d'adopter une attitude et posture favorisant la création du lien.

Rencontrer les témoins est essentiel dans la démarche.

Compléter la grille même si au départ nous n'avons pas l'impression que le contenu pouvait être à caractère sexuelle / pornographique.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

À mon avis, l'ensemble des étapes sont délicates et complémentaires dans la démarche. Par contre, l'étape initiale est primordiale dans la création du lien de confiance avec les témoins et les victimes. L'attitude de l'intervenant (accueil bienveillant, absence de jugement, soutien) permettra de rassurer le ou les élèves dans la démarche de signalement de la situation. Lorsque l'élève se sent accueilli et en confiance, il sera en mesure de divulguer les informations de façon plus précises et plus ouvertement. L'intervenant doit demeurer dans une position d'écoute afin d'évaluer l'état psychologique ainsi que le niveau de risque afin d'orienter les meilleures stratégies de soutien.

Cette même attitude doit aussi être adoptée lorsque l'intervenant rencontre l'investigateur de la situation (Étape 4). L'absence de jugement permettra d'obtenir plus d'information en lien avec la version de l'élève (si l'on doit compléter le formulaire, contexte acte impulsif).

Les informations recueillies au cours des rencontres avec les élèves permettront à l'intervenant de mieux orienter la démarche (distinction entre acte impulsif / acte malveillant).



Au coeur de votre stratégie #DevProf

 cadre21.org

